



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 6 février 2018.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

-
- Lors de la séance en ajournement du 30 janvier, les membres du Conseil ont autorisé la tenue d'une consultation concernant la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale pour une période de trois ans (2018-2019 à 2020-2021).
 - Le Rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire des Patriotes a été présenté en séance publique du Conseil.
Ce rapport est disponible en format électronique sur le site Web de la Commission scolaire des Patriotes : www.csp.ca, à l'onglet « Publications ».
 - Le Conseil des commissaires a procédé à la nomination de madame Sofia Jabrane pour agir à titre de Protecteur de l'élève pour un mandat s'échelonnant du 7 février 2018 au 30 juin 2021.
 - Les membres du Conseil ont adopté la *Politique visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles*. Celle-ci sera disponible sur le site Web de la Commission scolaire à www.csp.ca.
Madame Catherine Houpert, secrétaire générale et directrice des communications, a été désignée à titre de responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles.
 - Les membres du Conseil ont adopté l'offre modifiée de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2018-2019.
 - Les membres du Conseil ont approuvé les documents suivants, afin qu'ils soient soumis à une consultation :
 - » Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;
 - » Projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2018-2019; et
 - » Projet d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2018-2019.
 - Le Plan triennal est un document qui établit, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.
Le retour de la consultation est fixé au 13 mars 2018.
 - Les membres du Conseil ont également autorisé la tenue d'une consultation auprès du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion sur la révision de la *Politique relative aux services aux dîneurs*.
La date de retour de la consultation est fixée au 16 mars 2018.
 - Les membres du Conseil ont résolu de fixer comme suit le montant des frais de surveillance des dîneurs pour l'année scolaire 2018-2019 :
 - » Service de base pour un dîneur régulier au primaire : 275 \$ pour l'année (une hausse de 5 \$);
 - » Service avec modalités particulières d'encadrement pour un dîneur régulier au primaire : maximum de 576 \$ pour l'année (une hausse de 11 \$);
 - » Surveillance d'un dîneur occasionnel au primaire : maximum de 4,60 \$ par jour (une hausse de 0,10 \$);
 - » Surveillance d'un dîneur au secondaire : 61 \$ pour l'année (une hausse de 1 \$).
 - Les membres du Conseil ont adopté les encadrements financiers modifiés pour l'année scolaire 2017-2018.